

DECRET N° 70-215 / CP / MJL

du 17 Août 1970

portant nomination de Mr Grégoire GBENOU,
Magistrat, en qualité de Procureur Général
près la Cour Suprême

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance N°21/PR du 26 avril 1966, portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême, ensemble les actes modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°6/PR du 9 janvier 1968, portant nomination de Mr Grégoire GBENOU, Magistrat, en qualité de Conseiller à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême ;
- VU les décrets N°s 70-12/D/SGG et 70-162/CP/SGG des 31 janvier et 15 juillet 1970 ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Mr Grégoire GBENOU, Magistrat du 2ème grade, 1er échelon, est nommé Procureur Général près la Cour Suprême.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°6/PR du 9 janvier 1968 susvisé, sera publié au Journal Officiel.-

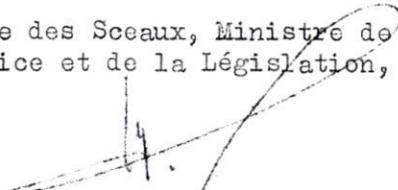
Fait à COTONOU, le 17 Août 1970

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Michel Bamènou TOKO

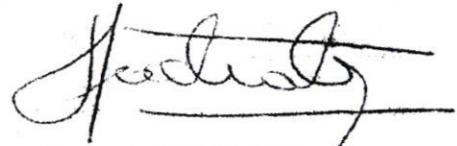


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 8 - Intéressé 1 - MJL 5 - DGAJL 5 - SGG 4
Ministères 10 - IAA-DCCT-DN-IGF-DB-CF-DC-Solde-JORD-Gde Chanc. 10 - DI 8
Trésor 4 - DEP-Dtion Stat. 4.